

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	17.11.2025	D2025-25 à D2025-28		
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT		

**SEANCE N° 43 DU 17 NOVEMBRE 2025**  
4 questions, numérotées de D2025-25 à D2025-28

**PROCES-VERBAL**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

- Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,  
**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT,  
**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,  
**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER, Mme Anne-Marie EYOT

	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
EFFECTIF	D2025-25 à D2025-28	6	7
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
10.11.2025	16h40	Sylvie MALOIZEL	17h40	

Vice-Président Bruno ASSELOT	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i>
---------------------------------	--

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers**

**du 17 NOVEMBRE 2025**

**SOMMAIRE**

<b>N d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° de Délibération</b>
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2025	D2025-25
2.	Ouverture anticipée de crédits en section investissement – année 2026	D2025-26
3.	Convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger pour tous – Avenant n°2	D2025-27
4.	Approbation des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliation	D2025-28
5.	Questions diverses	

<b>Délibération concernée</b>	<b>ANNEXES</b>
D2025-25	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 Septembre 2025
D2025-27	➤ Convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger pour tous – Avenant n°2
D2025-28	➤ Tableaux des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliation

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	43	17.11.2025	Ouverture de la séance

Le Vice-Président, **Monsieur ASSELOT**, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Sont également excusés **Madame LEVOYER**, hospitalisée, **Madame EYOT**, qui a donné procuration à **M. Olivier CHESNAIS**, et **Monsieur BRISSET**

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	43	17.11.2025	D2025-25

OBJET	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025</b>
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°42 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 septembre dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2025.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

<b>Conseil d'Administration</b>		<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Question</b>
	Séance	43	17.11.2025	D2025-26

OBJET	<b>OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT- ANNEE 2026</b>
-------	---

MP

Chers collègues,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Afin de régler des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Nature	Crédits 2025 ouverts	Ouverture anticipée 2026	Objet
21848	15 000	3 750	Mobilier Epicerie
2745	1 300	325	Prêts Dépôt de Garantie
21838	8 000	2 000	Matériel Bureau et informatique CCAS
21848	5 000	1 250	Mobilier CCAS

#### **IL VOUS EST DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - APPROUVER** les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus pour les dépenses d'investissement 2026.
- 2 - AUTORISER** le Vice-Président du CCAS à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026.
- 3 - HABILITER** le Vice-Président du CCAS à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- 4 - INDIQUER** que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2026.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	43	17.11.2025	D2025-27

OBJET	<b>CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MIEUX MANGER POUR TOUS – AVENANT N°2</b>
-------	--

Chers Collègues,

Par délibération n° D2023-29 du 6 novembre 2023, le Conseil d'Administration a autorisé la signature des conventions relatives au projet Mieux Manger pour Tous. Pour rappel, ce projet, entièrement financé par l'Etat, ambitionne de rendre l'alimentation saine et locale accessible à tous en agissant à trois niveaux :

- Améliorer la qualité nutritionnelle des produits distribués dans les structures d'aide alimentaire en développant des alliances avec des producteurs locaux
- Transformer durablement les habitudes alimentaires des familles en précarité en les accompagnant sur un programme d'ateliers cuisine et de visites de producteurs locaux en lien un don de chèques « alimentation durable »
- Expérimenter une caisse commune, dans une logique de sécurité sociale alimentaire qui touchera un ensemble de ménages représentatifs.

Sur ce dernier point notamment, le CCAS collabore avec la Coop des Territoires. La convention de partenariat, conclue le 20 mars 2024, comprenait notamment le financement d'un poste d'animateur de la caisse commune sur une durée de 23 mois. Toutefois, les contrats de travail proposés par la Coop des Territoires ne pouvant excéder 18 mois, les parties avaient souhaité revoir à la baisse la somme allouée à la Coop des Territoires et modifier le calendrier de versement des sommes allouées. Ces modifications font l'objet d'un avenant n°1, approuvé par délibération n°D2024-29 du Conseil d'Administration du 23 septembre 2024.

Suite à la démission de la première animatrice en juillet 2024 et au recrutement d'une nouvelle personne en septembre, il est proposé de conclure un nouvel avenant à la convention avec la Coop des Territoires. Cet avenant permettra de redéployer le financement initial tout en réduisant le temps de travail de l'animatrice afin de prolonger son contrat jusqu'au 31 décembre 2026, date de fin de l'expérimentation de la Caisse Locale de l'Alimentation de Flers Agglo (CLAF).

#### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**1- AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger Pour tous.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

#### **DISCUSSION**

**Monsieur CHESNAIS** demande si la caisse locale de l'alimentation a démarré. Madame MALOIZEL explique que la phase test avec les membres du groupe de réflexion est en cours : 13 personnes ont cotisé, dispose de leur carte et peuvent payer en CLAF-Outils. La phase de réunion d'information pour recruter les membres de la première vague est terminée : la réunion d'accueil des nouveaux membres aura lieu le jeudi 20 novembre. Cette première vague compte 33 membres, qui se sont engagés pour trois mois.

<b>Conseil d'Administration</b>		<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Question</b>
	Séance	43	17.11.2025	D2025-28

OBJET	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS</b>
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

**Aides attribuées entre le 11 septembre et le 5 novembre 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
<b>Aide au loyer</b>	2	0	2	<b>400.00 €</b>
<b>Aide exceptionnelle</b>				
<b>Aide financière sur facture</b>	2	1	1	<b>200.00 €</b>
<b>Bons alimentaires</b>	6	1	5	<b>275.00 €</b>
<b>Bon carburant</b>	1	0	1	<b>40.00 €</b>
<b>Bon fournitures</b>				
<b>Bon sandwich</b>	1	0	1	Non chiffré
<b>Bon vestimentaire</b>				
<b>Cantine scolaire et dossier PEJ</b>				
<b>Carte de bus Sésame</b>	145	4	141	Non chiffré
<b>Dépôt de garantie</b>				
<b>Epicerie Sociale</b>	51	11	40	Non chiffré
<b>Facture santé</b>				
<b>Nouvelle aide énergie</b>				
<b>FSL Eau – Secours Eau</b>	1	1		
<b>FMIJ</b>				
<b>Microcrédit</b>				
<b>Mutuelle</b>				
<b>Secours assurance Habitation</b>		0		
<b>FSL Energie – Secours Energie</b>	8	4	4	<b>650.00 €</b>
<b>Secours Catholique</b>				
<b>Séjour voyage</b>	1	0	1	<b>100.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>22</b>	<b>196</b>	<b>1 665 €</b>

**Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 15 septembre et le 6 novembre 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, 29 attributions, 1 refus et 9 résiliations ont été signées.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

*ADOpte A L'UNANIMITE*

## DISCUSSION

**Madame MARIE-ARNOUX** regrette les refus prononcés pour un QF supérieur de 10 € seulement. **Monsieur CHESNAIS** réagit à une situation dans laquelle un demandeur n'ouvre pas de droits aux indemnités journalières car il n'a pas travaillé assez : il estime qu'il n'est pas normal que ces personnes ne retrouvent sans aucune ressource.

Les administrateurs échangent également sur les complémentaires santé qui sont difficiles à comparer. **Monsieur ASSELOT** informe qu'il va solliciter un rendez-vous auprès de COMPLEVIE, la mutuelle de la Ville de Flers, pour connaître les tendances tarifaires de l'an prochain.

Madame **MARIE-ARNOUX** relève que plusieurs aides concernent des personnes en fin de contrat à l'AIFR et s'en étonne. **Monsieur ASSELOT** rappelle que la structure a dû fermer son atelier de maraîchage suite à une baisse de subvention du département. Les administrateurs regrettent cette fermeture mais **Monsieur ASSELOT** précise qu'il s'agit pour le moment d'une suspension.

**Monsieur CHESNAIS** indique que toutes les plantations avaient été faites et que des bénévoles des Restos du cœur assurent des cueillettes afin d'approvisionner sa distribution alimentaire.

Concernant les domiciliations, **Madame MALOIZEL** précise qu'il y a eu, sur cette période, de nombreux renouvellements de personnes afghanes hébergées chez des tiers. On constate toutefois une diminution des nouvelles demandes de ce public, sans doute liée à une baisse d'activité chez SNV.

Conseil d'Administration		<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Question</i>
	Séance	43	17.11.2025	

OBJET	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
-------	---------------------------

### Secours financiers

**Monsieur ASSELOT** souligne que les secours liés aux dettes d'eau sont d'ores et déjà supérieurs à ceux accordés l'an passé. Il en va de même pour les séjours vacances. Toutefois, globalement, nous devrions rester dans l'enveloppe.

### Noël Solidaire

Le CCAS organise avec les maisons d'activités et les associations caritatives un spectacle de Noël le mercredi 10 décembre prochain à 14h au Forum. Cette année, les inscriptions se feront directement auprès des maisons d'activités.

### Prochaine séance

Le prochain CA est fixé au **Vendredi 16 janvier à 16h30 en salle du Moulin**. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 17h40.